Roubaix, logeant Louis Dumont, âgé de 18 ans, employé de commerce, rue de la Gare, en, brillant en Angleterre. Dumont a prescrit un repos de 8 jours.

Rue de Tourcoing. — Dumont, boulevard de Marcq-en-Barœul, un sieur Edouard Decoster, s'est fait une contusion victorieuse. Decoster, demeurant au hameau changé de Tourcoing, le Docteur Nanar, a prescrit un repos de 8 jours.

LILLE

M. Franchomme

Dans son compte-rendu de la conférence Millevoye-Guitt, à la Scala de Lille, le petit journal hebdomadaire qui, sous la direction de M. l'avocat Marcel Gayet, se donne comme l'organe des nationalistes du Nord, publie ce qui suit : « Millevoye et Guitt ont été très applaudis, ainsi que M. Lorthiois, conseiller général, président de la *Ligue Française*, et M. Franchomme, conseiller d'arrondissement, qu'on remarquait dans le public qui remplissait la *Scala*. »

Nous avons cru M. Lorthiois président de la section lilloise de la *Patrie française*, mais nous tenons à faire une parenthèse pour dire que M. Franchomme n'est point chargé à Hazebrouck de faire quelque chose de pareil.

Mais M. Franchomme s'était présenté comme républicain modéré, *sans opinions politiques* nettes, il même bien précises.

Or, il n'est pas en réveils nationalistes. Le fait mérite de se faire passer inaperçu et d'être signalé aux Docteurs du canton Centre.

Les affaires de chantage

L'instruction a chômé hier en ce qui concerne les affaires de chantage dont le jeune héros est le jeune Gaston dit Cœur, ancien élève du pensionnat de la Monnaie. L'unité des frères est une plus intéressante que lorsqu'il aura constitué ensemble. Il est probable que comme les affaires sont connexes, un seul juge, soit M. Delale, soit M. Devinat, sera chargé de l'ensemble du dossier.

Pour avoir un logement. — Un individu sans ressources, nommé Louis Blanck, âgé de 27 ans, se présentait mercredi vers deux heures de l'après-midi chez M. Hénon, lui déclarant qu'il avait volé une montre en or, il y a quelque temps, au Grand-Hôtel, au prétexte d'un voyageur. Il avait revendu cet objet chez Cer de la rue des Postes. Cet obligeant fut bientôt confronté par l'acquéreur de la pauvre diable, selon son désir, a été maintenu au poste.

Menaces et voies de fait à Lomme. — Un sieur Albert L., 23 ans, blanchisseur, ayant menacé dans la journée de mardi, M. J.-Bte Pollet, blanchisseur également, de le tuer avec son revolver et ayant frappé, s'est vu dresser procès-verbal par le gardien de l'Armentières. Cette scène s'est passée à l'estaminet Bochet.

Une congrégation non autorisée. — On nous affirme que les Pères St-Camille, fin de la Barre, 5, n'ont fait aucune demande d'autorisation, ils n'en continuent pas moins à fonctionner comme par le passé. Nous ne sommes pas fâchés de savoir et entre information est exacte ?

Se cambre. — *Virginie Pettinck*, femme Verceyvoyen, 22 ans, rue Gambetta, demeurant rue Nazaran, 18, se trouvant hier soir à l'estaminet Lebaud, même rue, 31, s'y prit de querelle avec Marie Geyzant, 45 ans, ébrégeuse, demeurant rue d'Amiens, 18, et, au dire de cette dernière, s'en serait, de plus, frappée. En conséquence elle a fait l'objet d'un procès-verbal au Commissariat.

Expulsée. — Marie Cernaty, femme Thoudt, 42 ans, ménagère, sans domicile fixe, a été arrêtée pour infraction à une mesure d'expulsion.

Blessé par du verre. — M. Duchesne, demeurant rue d'Arras, 15, employé à M. Sayer, propriétaire du *Cheval Blanc*, souffrait hier, vers trois heures une vive de lacerations. Soudain le carreau retombe violemment et M. Duchesne fut blessé profondément aux jambes par ce lot de verre. M le docteur Rouse lui a donné des soins à la pharmacie Bussine, place de la Gare.

Cambrioleur. — Un voleur, resté inconnu, a pénétré, hier matin, dans l'appartement de M. Emile Vondé, âgé de 33 ans, journalier, et y a enlevé deux reconnaissances de mont-de-piété, l'une d'une montre en or valant 180 francs, l'autre d'une bague en or valant 30 francs.

Le cambrioleur a pris également un foulard en sus.

M. Boussenac, commissaire de police du 2e arrondissement, informé du fait, a ouvert une enquête.

L'Union amicale des coiffeurs, société de secours mutuels fondée en 1879 a tenu lundi son assemblée trimestrielle. A la suite de l'ordre du jour, on a fêté Monsieur M. Déjiré Hoste, président d'honneur, a reçu une médaille d'argent et un diplôme à M. Georges Dumilz, président actif, et à M. Arthur Pinel, secrétaire, en reconnaissance des dévouements dont ils ne cessent de faire preuve pour la société.

MM. Dantin et Pistel, très touchés par la manifestation de sympathie dont ils étaient l'objet, ont chaleureusement remercié les membres de la société et les ont chargés que leur dévouement en se continuant pour dans l'avenir.

Ces discours ont été fort applaudis et suivis d'un vin d'honneur. La soirée s'est terminée par de joyeuses chansons.

Fabrication illégale des bonnettes. — Par décision ministérielle, le bonnet de nation comme une jeune violette à l'artiste en vêtement, a les mêmes usages, les mêmes droits et les mêmes usages.

Il convient pour l'obtention d'un brevet de nation aux fins dans le pinceau des Ecoles Libres le mardi 3 novembre à 3 heures du soir.

Les concierges doivent prendre part à ce concours pour les conditions des conditions des conditions et à la salle des Ecoles Libres, service de la notation, 4, boulevard Papin.

Les épreuves commencent au cage de 100 mètres et le sauvetage d'un mannequin à 10 mètres (vitesse et fond).

La fête des cordonniers. — Suivant l'usage, la fête des cordonniers, organisée par la maison Hendelin a été joyeusement samedi soir à St-Crépin. A 7 heures 1/2, M. Hendelin, le sympathique fabricant de figes du boulevard Victor Hugo offrait à ses ouvriers et employés un magnifique banquet dans son atelier préparé pour la circonstance. Un quatuor cordiale a régaler pendant toute la durée du mets fin.

Après les chants de circonstance et des projections à la lumière oxhydrique, la soirée traditionnelle a marqué la fin de cette charmante soirée.

Cours de filature et de tissage. — Les cours municipaux publics de filature et de tissage reprendront le mardi 3 novembre à 8 heures du soir. Les inscriptions seront prises à l'Institut Industriel le samedi 10 novembre et seront rigoureusement : tissage, le dimanche, matin, 1 h 1/2 ; le dimanche, soir, 1 h 1/2 ; filature de lin : le dimanche matin, 8 h 1/2, et le samedi soir, 8 h. 1/4.

Société choralle des Folies Lyriques — Dimanche, la société les *Folies Lyriques* s'est rendue en corps au cimetière de l'Est pour assister au concours sur la tombe d'un de ses membres, M. Arthur Delerue, décédé dans l'année. M. Aug. Lebon, chef de la société, a fait l'éloge du défunt.

Micrographie. — Un artiste vraiment remarquable vient de nous faire visite : c'est un Roubaisien, M. Boset. Tous les journaux de la région du Nord ont parlé de ses talent ; en 1899, M. Boset tient les grands journaux de Paris, *les Débats*, *le Figaro*, l'Endiamant, etc., qui lui consacraient nous articles les plus flatteurs.

Il nous montre des portraits de MM. Carnot, Félix Faure, Loubet, Rouvier, du pape Léon XIII, du Tsar Nicolas II, du roi Edouard VII, de l'empereur d'Allemagne, de Bismarck, etc. Toutes les figures sont parfaitement ressemblantes.

Ce qui en fait l'originalité, c'est que chacun des ces portraits est exécuté (en lisse de toute simplicité, comme dans un dessin ordinaire) par les mots, les phrases, les signes de ponctuation qui reproduisent les discours, la biographie de la personne ainsi dessinée. C'est *Les Mots des mouchoches de Félix* Faure et de Carnot sont faites au moyen d'un certain nombre de mots, dans le portrait de Carnot, il y en a 62,500. Le portrait de M. Loubet, contient sa biographie, qui commence au sommet de la tête, et se poursuit successivement par les éléments des plis de ses redingots. Mais là ne s'arrête pas le génie de l'artiste. Il nous remet un grain de blé planté au milieu d'une aiguille et sélectionné dans un petit tube de verre pour éviter les manipulations. Sur ce simple grain de blé, nous lisons avec facilité, à l'œil nu, le titre du *Proprès*, les noms de ses rédacteurs et la signature de l'auteur, en tout 250 lettres.

Aussi M. Sofer a-t-il été fort sollicité par tous les grands personnages. Il possède des autographes de la Reine Victoria, Loubet, Ouroussof, de la *princesse d'Ures*, du *prince et de la princesse de Monténégro*, du pape Léon XIII, du prince de Bismarck, du duc d'Aosta, du prince Eugène de Suède, du Tsar, etc., etc. Il a reçu de Nicolas II un superbe étui à cigarettes en or, orné d'une boîte de dimanche et d'un sapho d'une valeur de 5 à 6,000 fr.

Il a poussé la fantaisie jusqu'à faire des sorgo particulier, une portrait micrographiques qu'on peut voir dans notre hôtel.

Vraiment, le travail de cet artiste est digne de toute admiration et nous pouvons dire que ses ouvrages sont dignes de toutes les bourses et méritent de tenir la place d'honneur dans tous les appartements, même ceux qui ne possèdent M. Sofer est décoré de la Grand Hôtel, où il est visible pour tous nos concitoyens qui voudront se procurer ses œuvres.

Acte de probité. — *Mme Eugénie Perfost*, demeurant rue Jean-Jacques Rousseau, 9, a trouvé hier, en balayant le trottoir, un bouton d'oreille avec brillant, d'une assez grande valeur.

Elle s'est empressée de porter le bijou à le propriétaire, rue du Sacrifice-Marbre, dont elle avait eu l'adresse par les journaux.

LE NORD

LOMME. — M. Béghin, conseiller municipal adresse à l'*Echo du Nord* la lettre suivante qu'il nous prie de reproduire :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

J'ai l'honneur de solliciter l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal, pour l'insertion d'une petite rectification.

Dans son numéro du 30 octobre, l'*Echo du Nord*, à propos de l'enterrement de M. Duret, brave vieillard mis en maison à Lomme, insinue que le projet d'organisation de la maison de retraite de Lomme serait *restéé, sous des oppositions qu'on ne saurait trop regretter aujourd'hui*.

Je n'empêche de remettre la chose en point.

Si nous nous sommes opposés au projet, c'est que la majorité du conseil municipal veut entraîner la commune dans une dépense exagérée, destinée à servir seulement et avant tout les intérêts de quelques gros propriétaires de Lomme, alors donc que de l'eau à leurs locataires sans bonnes délier, et mettre en même temps en valeur leurs propriétés.

La pétition récemment adressée à M. le Préfet et contenant environ 400 signatures, représente la plus la thèse des intérêts généraux de la commune ; tandis que les 120 et plus de ceux des conseillers sont absolument et résolument hostiles au projet, comme le prouve le vote précédent.

Il est inexact à dire que l'incendie n'a pu être circonscrit la première demi heure faute d'eau ; car au contraire on a constaté que la pompe à incendie du hameau de Lomme était en fort mauvais état, et il a fallu un temps relativement très long pour en mettre à bonne fin.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur en Chef, de bien vouloir insérer ces lignes, dans l'intérêt de la vérité et pour rétablir les faits.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur en Chef, agréer l'expression de mes sentiments distingués.

H. BEGHIN
Conseiller municipal.

THUMESNIL. — Vendredi jour de la Toussaint l'A. des A. élèves de l'école des garçons fêtera comme comme sur la tombe d'un de leurs camarades, Edouard Bécourt, mon Bécourt, demeurant St-Joseph à 11 h. on l'Hermitage pour la fête du cortège.

HAUBOURDIN. — *Exposition de chrysanthèmes.* — La de exposition annuelle des chrysanthèmes organisée par l'*Union horticole d'Haubourdin* aura lieu les 10 et 11 novembre dans la grande salle de l'Harmonie, rue Gambette, 24. Elle sera ouverte au public le dimanche 10, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, et le lundi 11 de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

ESTAIRES. — *Chasse aux gardes.* — Un sieur Fernand Planckaert, demeurant à Lille, se trouvant lundi soir dans un estaminet de Bonchin, y menait si grand tapage que le garde de Gonnehem l'invitait à sortir.

Le pochard se mit à l'insulter et le menaça de vues de fait. Arrêté par le garde, Planckaert fut conduit à Estaires hier entre les mains de la gendarmerie de Lille.

ASCQ. — Un nommé Jules Dubois, natif de Bousbecq, âgé de 20 ans, marchand de pommes de terre à Tourcoing. Un dit opérant le nuit soir, du Gusack, se disposant à prendre le train.

Un autre train venant de la direction d'Orchies arrivant en gare, Dubois, qui se trouvait sur la voie, un fourgon renfermant les volts un panier bien envelopé et dit assez bases dessus.

Le manœuvre qui conduisait le train et quelques autres personnes, le lui portèrent à vue jusqu'à l'arrivée du parquet de Lille. Ce dernier l'a conduit à la prison municipale et le lendemain il était entre les mains de la gendarmerie.

AUBERS. — *Première sortie de la Chorale Louise Marie.* — Une fête spéciale a eu lieu dimanche 27 octobre à l'occasion de la bénédiction du drapeau de la société chorale dite : « Union Républicaine ».

Cette société se compose actuellement de 50 membres et compte, en majorité, des ouvriers. Ce drapeau, qui a été offert par des amis et de la fête fleur clérico-nationaliste.

A nuit, à la sortie de l'office, pour un pas manqué aux traditions si chères aux patriotes, indice société chorale « Union Républicaine » s'est rangée sur la place publique. Ce drapeau a été salué par le peuple et a chanté deux morceaux de son répertoire, entre autres le *Marseillaise*, qui a été interprétée d'une façon irreprochable sous tous les points de vue.

Il est vrai que cette chorale, mis d'hier, prenant bien et que s'est pas, elle pourra affronter sans crainte les concours des plus grandes villes du département et ailleurs.

Le bonne et brillante direction sous laquelle elle est placée et les éléments qui la composent de vers, au bénéfice aucun doute à ce sujet. M. Lecrubière étant un artiste musicien consommé.

M. Lecrubière, conformément aux prédécesseurs doit être fier de son succès ; il est heureux pour lui qu'il ait réussi, car s'il eût rencontré une jaque cette fois-ci comme la veste du mois de mai dernier, il aurait le vêtement complet.

Ce qui nous a étonnés dimanche, c'est qu'en pareilles circonstances, le bon Louis, n'avait pas l'air triste ; on pensait de tristesse était sans doute la conséquence de l'absence inopinée du Président d'honneur, qui a envoyé le dépêche le matin et siège de la chorale, par ses de ses ouvriers ; envelopes dans ses ouvriers, au lieu de le remettre personnellement à la société.

Espérons qu'une autre fois il ne mieux ; et que pour parer à toute éventualité, le président d'honneur fera une ordonnance en raison de chagrin qu'il a causé.

Un Auberois.

ARMENTIERES

Arrestation. — Un jeune vaurien de 19 ans, demeurant rue de Lille, s'amusait, hier soir, chez M. Thieffry, boucher, rue du Faubourg de Dunkerque, et a essayé d'obtenir, par menaces, une somme qu'on lui refuse. Il obtient fortiers et la police est toutes les poisons à le conduire au poste où il arrive presque ne.

Il a, vers dix heures du soir, vers dix heures, une rixe s'est produite sur la place Pasteur. Plusieurs individus se sont mêlés à l'affaire, et ils ont menacé les agents de la police.

M. Lecrubière, Président d'honneur, qui aurait menacé ses adversaires d'un contrôle, qui aurait été décerné, a été conduit en poste ; il était d'ailleurs sous-lieutenant.

Un mendiant dangereux. — Henri Gerbion, 36 ans, ouvrier de filature, à Tourcoing, rue de l'Amiral Courbet, 23, est entré vers 6 heures du soir dans la maison de la rue de Roubaix et dans plusieurs maisons ; il s'est fait servir des consommations qu'il n'a pas payées et a essayé d'obtenir des numéros en faisant des menaces.

Chute. — Dans une chute, lundi à 5 h. 1/2 de l'après-midi, un garçon d'carrie chez M. Georges Chavet, demeurant, rue Thiers, un poignet. Il a reçu les soins de M. le docteur Bonneville.

DOUAI

Conseil municipal

Le conseil municipal de Douai s'est réuni lundi à 2 heures, sous la présidence de M. Charles Bertin, maire. *La délibération a porté sur les affaires suivantes.* Le conseil :

Reçoit définitivement différents travaux communaux : Kiosque démontable — Sièges Louis XV et lambrequin pour le salon blanc de l'Hôtel de Ville — Aménagement du Théâtre — Autorise le remboursement des droits d'octroi suivants à exonérer : Fournier, 100 fr. ; Ville, 15 fr. ; la carrierie Douflin et Cie en construction — 359 fr. 29 à la Société de matériel du transport — Autorise la location du droit de chasse de deux parcelles de terre, après de la prairie cellulaire — Émet un avis favorable à la vente d'un lieu au bureau de bienfaisance sur le chemin de Bocker — Autorise à adresser un avis à propos d'un prêt entre la société des eaux publiques et l'administration des finances.

— Au cours de la séance, M. Charles Bertin a parlé de la démarche faite la veille au ministère de la guerre à propos des établissements militaires de la ville, démarche dont nous parlons d'autre part.

Il a ajouté, il a donné connaissance au Conseil du résultat de l'entrevue qu'il a eue avec le ministre de la guerre, le Président du Conseil et le ministre de la guerre.

— Les délégations ajoutent Douai à Douai, au nombre des villes bénéficiaires de la loi sur l'autorisation. Le Conseil municipal, consulté officiellement, a le droit, tout comme les villes favorisées à la première heure, de formuler des demandes.

— Le Conseil s'est enfin occupé de l'école de boulangerie. Il a voté, à 25 voix contre 4, un crédit d'un montant de 150,000 francs et un tarif d'une valeur de 100,000 pour la création d'un bâtiment.

Le ministre de l'instruction publique approuve par l'office, l'Etat, dit-il, en sécurité, avec la législation actuelle, *conjurer sans rien lui spécialiste* à la création d'un internat. Ce qu'il faut faire, d'ont de donner à la ville une subvention de 47,000 fr. pour la construction d'un internat modèle ; le surplus ira pour les garçons et trois pour les filles qui coûteraient 70,000 fr.

Le rapporteur du Conseil municipal, M. Dupont, déclare que la ville de Douai ne saurait accepter une telle situation. Il propose à l'assemblée d'émettre la délibération suivante, qui est prise à l'unanimité :

« Le conseil municipal approuve à nouveau la bienveillante attention de M. le ministre de l'instruction publique sur l'organe qu'il y a, à un point de vue général, à ne pas trop faire plus longtemps sans instruction possible, une catégorie nombreuse de citoyens et sur l'intérêt que le ministre a pris au projet de loi tendant à la création d'un ou plusieurs internats pour les enfants des hotelines.

« Il estime que la ville de Douai semble, par sa situation sur la grande ligne de navigation de Paris à la mer, sur la bifurcation du canal du Nord, pour recevoir un internat.

« Elle renouvelle et maintient les offres faites par sa délibération du 29 février 1901.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Les prochaines fêtes de Gayant

M. Charles Bertin, maire de Douai, vient de prendre un arrêté portant que les dispositions prises pour l'étude du concours de pompes et de musique, ainsi que de la fête du jeudi, seront accompagnées les aspects-pompiers qui seront organisés à l'occasion de la fête commemore de 1907.

Sont nommés commissaires des pompes, en conservateur Tempe, un dans chacune des trois casernes Moutmorency, Lafeuillade et Chambord ; un au réservoir supérieur du Château-d'eau, près du collège, dont sont hommes-fanfares stables sur la place St-Vaast, près de l'église, Pasteur au coin de la rue du Collège et de la Grande-Place, un au poisard de la machinerie, au faubourg d'Airs.

Ces échauffures, à l'exception du dernier, ont été déclarés indemnes de tout bacille pathogène, c'est-à-dire mauvais, après des expériences qui ont duré une vingtaine de jours.

Seule l'eau puisée au poisard de la machinerie du faubourg d'Airs a été reconnue contaminée ; mais il convient n'opérer que ce poisard va être *supprimé*. L'eau servant à alimenter la ville sera puisée *directement* dans le nouveau forage qui longtire d'ici *les jeunes* sauf d'eau pour la consommation des habitants.

La commission municipale des eaux s'est réunie mardi soir. M. le maire lui a communiqué les excellentes nouvelles qu'il venait de recevoir au sujet des eaux.

Avant tout autre résolution, il a *été décidé* que M. le maire serait immédiatement en chef du Génie à Arras, pour lui communiquer les résultats des dernières analyses.

Contrairement à ce qu'on dit hier un de nos confrères, les résultats des analyses d'échantillons ont été envoyés au Val-de-Grâce par l'autorité militaire ne sont pas encore connus, mais comme les échantillons ont été prélevés le 6 octobre en même temps et aux mêmes endroits que ceux envoyés par la municipalité au laboratoire municipal de Paris, il est très probable que les résultats seront les mêmes, c'est-à-dire excellents.

Dès lors il n'y a plus de raison pour prolonger le séjour du Tête à Chaula, et le retour des eaux de Douai, qui a été différé jusqu'au mois plus qu'une question de jours, le temps de remplir les formalités nécessaires.

MONTREUIL

Grave accident de chemin de fer

La petite Marie Hallopé, une enfant de 22 mois, dont les parents habitent Marcoussaille près d'Etaples, glissait sur la voie ferrée pour une brèche faite dans la haie de clôture.

Un train venant d'Etaples renversa l'enfant qui heureusement ne tomba pas sous les roues. La petite fut seulement assez une trace du crâne qui laisse pas d'espoir de guérison.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 octobre 1901

Président : M. Bouillon, vice-président — Assesseurs : MM. Bouillon et Pendhomme, juges — Ministère public : M. du Bousquet du Mazet.

Encore la Société des auteurs et compositeurs qui poursuit un cabaretier de la rue de Tourcoing en raison de chansons et inédits sans avoir laissé pour dans son estaminet par un piano mécanique des airs tels que : Carmen, Frondyon, Rose, Rose, Rose, Rose, Rose, Rose, etc., etc. Les vendeurs de l'instrument, MM. Vandenbroucke et Pramode étaient assez poursuivis.

Le cabaretier, M. Dupuis, qui a été fait assigné de 1791 à condamné à cabaretière à fr. dommages avec sursis et aux fournisseurs à 10 fr. de dommages.

Rien en plus, sous trois mois seulement, qui ont été remis à cause dans les salons de la Société 25 fr. à titre de dommages et intérêts.

Pick-pocket. — Le Bar Automatique et la presse en ce moment tant de monde utiles les volontaires, le nommé Jean Bonnet, 22 ans, qui a été ayant remarqué la présence inutile et frégoulin d'un jeune homme, a arrêté. Un fait intéressant un poche que quelqu'un ait d'abord. Il en retire un portemonnaie, et annulait les pièces.

VOUS
POUR LES
Cambotte l'Ainée avec
Bérétère, vous vous
Cambotte l'Ainée avec
Bérétère, vous vous
Cambotte l'Ainée avec
Bérétère, vous vous